

ASSOCIATION DECLAREE - LOI du 1 er JUILLET 1901

Siège social : 42 rue de Paris

95130 Franconville

Formateur de TIV

Jean-Claude BERNARDINI

Sylvain RICHARD

Philippe GRATAY

**Lettre d’information**

**Madame la Présidente & Monsieur le Président,**

La Commission Technique de votre département organise un stage de **recyclage** de vos Tiv.

**le samedi 21 Mars 2020, au siège du Codep 95 .**

Le nombre de candidats est limité à 2 stagiaires par club, au total 20 stagiaires maximum.

Inscription en ligne de vos stagiaires sur le site du comité Val d’Oise,

Pas d’envoi par courrier, les documents & le règlement (à l’ordre du Codep 95 plongée)

seront à remettre le jour de la formation

Le coût de cette formation est de 40€ par stagiaire.

Les stagiaires adhérents des clubs n’ayant pas réglé leur cotisation au Codep95,

seront inscrits en fonction des places disponibles avec un coût plus élevé de 60€.

La durée de la formation est d’une journée en fonction des sujets abordés.

en pièce jointe un questionnaire à remplir par vos stagiaires et à envoyer à [president@apsavo.fr](mailto:president@apsavo.fr)

**Les horaires :**

**Le samedi de 9h00 à 17h00 à Franconville**

**Les stages auront lieu au siège du Codep95.**

**42 rue de Paris, 95130 Franconville**

*Philippe GRATAY,*

[*president@apsavo.fr*](mailto:president@apsavo.fr) *– Port : 06 28 60 22 91*